

# Comment modérer<sup>1)</sup> la haine en ligne ?

**Il y a de plus en plus de messages de haine sur les réseaux sociaux.  
Entretien avec Jean-Marc Royer, prestataire de modération de sites web.**

**(1) L'Obs : Diriez-vous être littéralement débordé par les messages de haine sur le web ?**

Jean-Marc Royer : Je dois en effet faire face à de très forts volumes. Sur Facebook, les chiffres sont sans commune mesure : un demi-million de nouveaux commentaires sont mis en ligne chaque seconde, soit 43 milliards par jour ! Le recours des sites web à l'intelligence artificielle permet certes de supprimer très vite une grande majorité des contenus problématiques, mais une toute petite part non-filtrée y représente quand même des millions de messages.

**(2) La quantité des messages de haine a-t-elle changé ?**

En proportion non. Je mesure de façon stable de 10% à 13% de messages haineux. Mais leur gravité va de mal en pis, on passe des insultes aux menaces, y compris de mort ou de viol. Les gens osent tout dire, même sous leur propre nom, avec un sentiment d'impunité totale.

**(3) Selon vous, les réseaux sociaux ne sont donc pas eux-mêmes en cause ?**

Il faut dire que même avec des outils performants et des milliers de modérateurs, des contenus haineux y

resteront. Chez nous, un modérateur traite de 1000 à 3000 commentaires par jour, sur toutes sortes de sujets. Et il doit analyser des messages souvent ambigus - soit par dissimulation de l'auteur, qui cherche à éviter la censure, soit par maladresse.

**(4) Faut-il changer la loi, augmenter les moyens de la police ?**

La loi réprime déjà tous ces propos, mais comprenez que les forces de l'ordre sont débordées ! Les procédures sont longues : il faut envoyer une requête aux réseaux sociaux pour obtenir des éléments d'identification, puis une nouvelle requête aux opérateurs télécoms pour savoir qui est derrière une adresse IP. Cela revient à vider l'océan à la petite cuillère...

Je recommande un enregistrement individuel et de petites amendes, de montant limité sauf récidive. Il vaut mieux sanctionner de 15 euros tout le monde, qu'entamer un grand procès contre quelques délinquants. Et cela sans passer par un juge, comme pour les amendes routières, ce qui permettrait un traitement fluide.

*d'après « L'Obs »  
du 29 octobre 2020*

noot 1 modérer = hier: de inhoud controleren van berichten die online worden verspreid

## Tekst 6 Comment modérer la haine en ligne ?

---

- 1p 17 Qu'est-ce qui est vrai d'après le premier alinéa ?
- A Dans la plupart des cas, on arrive à filtrer les messages de haine sur le web grâce à l'intelligence artificielle.
  - B En comparaison avec d'autres réseaux sociaux, les messages de haine sont les plus fréquents sur Facebook.
  - C Seule une petite minorité des 43 milliards de messages postés quotidiennement sur le web sont des messages de haine.
- 1p 18 Qu'est-ce que Jean-Marc Royer remarque à propos des messages de haine au 2ème alinéa ?
- A Ils sont le plus souvent anonymes.
  - B Leur contenu est de plus en plus violent.
  - C Leur part est passé de 10 à 13%.
- 1p 19 Jean-Marc Royer fait preuve de quelle attitude face à la lutte contre les messages de haine sur les réseaux sociaux (3ème alinéa) ?  
Il se montre
- A déçu.
  - B enthousiaste.
  - C irrité.
  - D réaliste.
- 2p 20 Geef van elke maatregel aan of Jean-Marc Royer die voorstelt om het probleem van digitale haatberichten aan te pakken (vierde alinea).
- 1 de capaciteit bij de politie vergroten
  - 2 lage boetes opleggen behalve bij recidive
  - 3 alle verspreiders van haatberichten beboeten
- Noteer 'wel' of 'niet' achter elk nummer op het antwoordblad.

---

### Bronvermelding

Een opsomming van de in dit examen gebruikte bronnen, zoals teksten en afbeeldingen, is te vinden in het bij dit examen behorende correctievoorschrift.